

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 23 (1932)

Artikel: Valais
Autor: Mangisch, Maurice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111970>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le règlement du 3 décembre 1931 concernant les promenades scolaires ; celui du 9 janvier 1932 à propos de bourses pour les étudiants qui se proposent de se dédier à l'enseignement ou des professeurs qui désirent suivre des cours de perfectionnement ; celui du 27 janvier 1932 se référant aux examens pour l'obtention du brevet d'enseignement pour les écoles primaires supérieures ; et enfin l'arrêté législatif du 18 mai dernier, qui détermine le but de la « Scuola ticinese di cultura italiana » renouvelée grâce à l'aide de la subvention fédérale mentionnée ci-dessus.

Un cours de culture et de perfectionnement professionnel réunit en ce moment, à Locarno (11-30 juillet), 60 instituteurs et institutrices des écoles primaires supérieures. Le cours comprend une partie théorique ; conférences et leçons de littérature, pédagogie et philosophie, histoire et histoire de l'art, folklore, questions d'actualité, statistique, mathématiques, botanique, géographie et démographie ; une partie pratique concernant le développement de certaines parties du programme des écoles primaires supérieures et quelques excursions.

Les statistiques de l'année 1931-1932 montrent l'arrêt déjà signalé de la diminution du nombre des écoliers en général ; elles donnent une nouvelle preuve de la diminution des élèves dans les écoles secondaires et de l'augmentation du nombre des apprentis d'arts et métiers. Le Lycée cantonal, qui avait compté 160 élèves il y a deux ans, en compte maintenant une centaine, nombre encore considérable, si l'on pense à la difficulté toujours plus grande de trouver une occupation dans les carrières libérales. M. Francesco Chiesa, recteur du Lycée, remarque justement que ce chiffre de 100 élèves est plus que suffisant, étant donné qu'ils appartiennent tous à des familles tessinoises.

On attend l'application de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle pour introduire quelques réformes dans ce domaine et donner ainsi à l'ensemble de l'enseignement une orientation toujours plus pratique.

AUGUSTO UGO TARABORI.

Valais.

Quel tragique destin que celui de M. Walpen, brillamment élu au Conseil d'Etat en 1925 et mourant, le 30 septembre 1931, écrasé par le train, en gare de Martigny, à l'heure où il allait être forcé de quitter la direction du Département de l'Instruction publique ! Le ciel a-t-il voulu lui épargner cette humiliation

suprême et mettre un terme à l'affreux calvaire que ce magistrat gravissait depuis de longs mois ? Insondable mystère !

S'il fut court, le passage de M. Walpen au gouvernement demeure marqué de quelques louables initiatives dont les plus saillantes sont le développement de l'œuvre en faveur des enfants sourds-muets et anormaux et l'amélioration de la situation matérielle du personnel enseignant. Dans ce dernier domaine, le magistrat disparu a suivi, en l'élargissant, la voie que lui avaient tracée ses prédécesseurs, notamment l'honorable M. Burgener, et aux étapes accomplies par celui-ci en 1909 et en 1919, il ajouta celle de 1930 dont la réalisation a procuré la joie des cœurs et l'apaisement des esprits. Les heureux résultats de la loi de 1930 ne se sont pas fait attendre : 25 nouvelles écoles ont pu s'ouvrir, grâce à l'appui que l'Etat assure aux communes en prenant à sa charge toutes les dépenses excédant le 1 % de leur sommaire imposable, et la somme versée en traitements s'est accrue de 252 700 fr., ce qui donne une moyenne de 335 fr. par membre du personnel enseignant.

Le sincère et profond amour qu'il portait aux humbles et aux déshérités suggéra à M. Walpen de transférer dans le spacieux hôtel de l'Aiglon, au Bouveret, l'Institut des sourds-muets, qui se trouvait à l'étroit dans l'antique monastère de Géronde et exposé aux émanations des Usines de Chippis. Vrai modèle du genre, l'établissement du Bouveret, qui attire les visiteurs de bien loin, est aujourd'hui accessible à près de 200 élèves qui y bénéficient des soins les plus attentifs et des procédés d'enseignement les plus modernes. Quel trait de lumière en la vie de ces déshérités que le séjour de ce lieu béni, dans le cadre enchanteur du Léman et dans une atmosphère pleine de la sollicitude des bonnes Sœurs d'Ingenbohl ! A qui sont-ils redevables d'un tel bienfait, si ce n'est au gouvernement valaisan mêlé par l'initiative de celui qui fut pour eux un véritable père, et qui jouit déjà de la récompense que le Christ a promise aux âmes miséricordieuses !

Aussi, leur touchante participation aux obsèques de leur bienfaiteur disait-elle bien haut leur affliction et leur gratitude, tout comme le monument érigé au cimetière de Glis par les soins de la S. V. E. perpétue la reconnaissance du personnel enseignant envers son chef regretté.

Qui donc succéderait à M. Walpen ? Cette question préoccupait vivement les esprits, car la situation paraissait assez délicate entre les deux tendances conservatrices du Haut-Valais à qui revenait de droit le siège vacant. Heureusement, l'union put se réaliser autour de la personnalité qui réellement s'imposait aux électeurs, et apportait les plus solides garanties, dans la période

critique que nous traversons : M. l'avocat **Joseph Escher** fut élu le 29 novembre 1931, et prit en mains les rênes de l'Instruction publique, le 1^{er} février 1932, l'intérim ayant été assuré par M. le Conseiller d'Etat Pitteloud.

Né en 1885 à Simplon, sa commune d'origine, M. Escher fit ses études classiques aux collèges de Brigue et de St-Maurice et une partie de son droit à l'Université de Berne. Il dirigea ensuite, avec M. Kluser, une florissante étude d'avocat et de notaire, et joua bientôt dans la politique haut-valaisanne le rôle de premier plan que lui valurent ses remarquables qualités d'intelligence et de caractère.

Tour à tour président de la commune de Glis, député au Grand Conseil valaisan, conseiller national, président du parti conservateur haut-valaisan et de la droite parlementaire haut-valaisanne, il s'est montré, toujours et partout, le promoteur des œuvres de progrès et l'ardent défenseur des droits et des institutions fondamentales de la Société chrétienne. Témoin ses interventions éloquentes dans les débats du Code pénal fédéral et sa motion en faveur des familles nombreuses.

Enfant de la montagne, comme son prédécesseur, mais très répandu dans l'hôtellerie, dans les milieux industriels et le monde des commerçants, M. Escher n'est point l'homme d'une classe, mais le magistrat de tous, sachant accorder une égale bienveillance à tous les intérêts qui valent d'être soutenus. Assez jeune encore pour jouir de la vigueur indispensable à qui tient le gouvernail de l'Etat, mais parvenu à un âge qui suppose déjà une riche expérience des hommes et des choses, le nouveau chef de l'Instruction publique a témoigné d'une haute sagesse dans les déclarations qu'il a faites au cours des conférences régionales du personnel enseignant : « Il serait prématûré, a-t-il dit en substance, de vous tracer mon programme ; dans tous les cas je n'entends pas innover pour innover, avant tout, je veux être fidèle à nos bonnes et vieilles traditions, mais si, à l'expérience, je constate qu'un changement s'impose, je l'étudierai à fond et je l'appliquerai ». Voilà, certes, qui n'est pas le langage d'un politicien, mais celui d'un homme d'Etat accompli et qui, d'ailleurs, s'est déjà concilié l'absolue et unanime confiance de ses subordonnés. Le vrai chef n'est point celui qui inspire la crainte et sème l'inquiétude, mais l'homme juste et sage qui crée l'enthousiasme, la confiance, la sécurité. M. Escher est ce chef. Que le ciel lui accorde une longue et heureuse carrière, au sein du gouvernement de notre chère République valaisanne !

Les **conférences** régionales des instituteurs, auxquelles nous venons de faire allusion, se sont tenues dans le courant du prin-

temps 1932, et ont roulé sur ce thème : « Quel doit être le rôle du maître dans les œuvres de jeunesse orientées vers le côté social ? »

L'action sociale est à l'ordre du jour, ce qui ne surprend personne, quand on voit les efforts des adeptes de la révolution pour faire servir les difficultés présentes à la réalisation de leurs fins subversives, et lever dans les rangs de la jeunesse des armées de démolisseurs sociaux.

Le rôle social du maître peut s'exercer à l'école, dans les œuvres post-scolaires et en dehors de l'école. Certes, il ne faudrait pas qu'un tel rôle amenât le maître à négliger la tenue de sa classe, car rien ne prime l'accomplissement du devoir d'état, et il n'est pas de don plus précieux d'un instituteur à son élève que celui d'une formation scolaire, solide et harmonieuse, qui fera du jeune homme un citoyen utile et bien armé contre les difficultés de l'existence. D'ailleurs, un maître trop répandu au dehors, un affairé qui donnerait l'impression de tout accaparer ne tarderait pas à soulever des rivalités, des jalousies et des critiques fort préjudiciables à son prestige et à son autorité.

L'école, voilà le champ idéal où le rôle social de l'instituteur peut se donner carrière, sans surcharge de programme, sans innovation, en sachant dégager le côté social des branches imposées, en leur imprimant une orientation plus conforme aux nécessités actuelles. Pourquoi donc oppose-t-on parfois, avec tant de vigueur, l'éducation à l'instruction, si ce n'est parce que cette dernière apparaît défaillante et boîteuse ! L'instruction vraie, l'enseignement intégral rayonnant de toutes les facultés du maître vers toutes celles du disciple est un don total, et, par le fait même, éducatif au plus haut point, car il ne laisse insensible ou passif aucun ressort de l'âme humaine. Croit-on vraiment que la reconnaissance ne s'éveillera pas chez un enfant normal qui saura les travaux, les soucis et les sacrifices de ses parents ? Que le patriotisme n'allumera point son flambeau dans le cœur du jeune homme convenablement instruit, c'est-à-dire avec l'enthousiasme requis, de l'héroïsme des ancêtres, du prix de nos libertés politiques, de la sagesse de nos institutions, des radieuses beautés du sol de la patrie ? Il en va de même en matière sociale, avec un peu de bonne volonté et de savoir-faire.

Le christianisme, qui pénètre toute notre formation scolaire, proclame la fraternité de tous les hommes dans le Christ, impose la pratique de la justice et de la charité et, par là même, jette les assises inébranlables de la sociologie la plus parfaite. Par le dogme de la communion des saints, la religion ouvre à l'entraide des enfants de Dieu les champs admirables de l'ordre surnaturel, et magnifie ainsi ce grand principe de vie et de salut.

A l'éclat d'une telle lumière, au contact d'un tel amour, le maître chrétien s'attachera à combattre dans l'âme de l'enfant l'égoïsme au souffle desséchant, et poursuivra, tout au long de la scolarité, un apostolat qui devra s'épanouir au moment où l'élève entre dans la vie pratique et qui coïncide avec la période des cours complémentaires.

En dehors du côté héroïque, l'étude de l'histoire offre aussi une large portée sociale, par exemple dans tout ce qui concerne l'esclavage, le servage, le travail libre, les corporations du moyen âge, les tendances individualistes de la révolution française, etc. Des événements, comme la guerre des paysans, dans notre pays, prêtent de même à des considérations intéressantes. Serait-il possible de laisser dans l'ombre notre belle devise : « Un pour tous, tous pour un », la leçon qu'elle renferme, l'expression qu'elle s'est frayée dans l'harmonieux développement de nos institutions, les actes d'héroïsme qu'elle a inspirés, les mouvements de solidarité confédérale qu'elle a déclenchés, comme aussi les malheurs qui en ont sanctionné les violations. La voie s'ouvre naturellement vers les grandes idées d'entente internationale et de collaboration des peuples que confirment les données de la géographie sur l'échange, le commerce, l'interdépendance des diverses industries et la solidarité économique universelle.

Avec ses lectures, ses morceaux choisis, ses dictées, ses sujets de rédactions, la langue maternelle fournit son large apport à l'éducation sociale des élèves, à qui l'occasion sera en outre donnée d'accomplir des actes de charité et d'entr'aide, car rien ne vaut l'exercice pour faire prendre et ancrer les bonnes habitudes. La classe, les œuvres de mutualité, les groupements d'éclaireurs, les sociétés de jeunesse, les congrégations seront le milieu tout trouvé pour cet entraînement à la vie sociale et à la solidarité. Nous supposons que le maître sera le vivant exemple des vertus et des qualités qu'il s'applique à cultiver dans le cœur de ses disciples. Et parmi ces vertus, la sincérité brille au premier rang, car elle est la condition de la confiance, sans laquelle toute vie collective devient intolérable. Il importe enfin que, de tout son pouvoir, l'école soutienne et défende la famille dont elle est issue, et qui est exposée actuellement à un sourd travail de désagrégation.

Toutes ces idées se sont fait jour dans nos conférences régionales, et bien d'autres encore concernant l'activité sociale du maître dans les œuvres post-scolaires et en dehors de l'école. On vota des résolutions en faveur de l'ouverture d'un cours de sociologie dans la troisième année de l'Ecole normale, et de l'élaboration d'un guide pratique, principalement pour les cours complémentaires.

Réunies à Sion en assemblée générale, le 31 mars 1932, au nombre de plus de 150, sous la présidence de Mlle Carraux, les **institutrices** du Valais romand, après avoir liquidé un ordre du jour des plus intéressants, entendirent une superbe causerie de M. Bonvin, aumônier militaire et révérend curé de Chamoson, sur l'Apostolat dans la profession. Sans vaine rhétorique, mais avec la profonde éloquence du cœur, le conférencier mit en pleine lumière les moyens d'éduquer des femmes d'élite qui seront des facteurs de conservation sociale pour le pays tout entier. Puis, M. le secrétaire Delaloye fit une leçon modèle de géographie, malheureusement écourtée à cause du temps qui pressait, mais riche en suggestions pratiques, et cadrant à souhait avec les méthodes de l'école active, trop peu répandues encore dans nos classes.

De leur côté, les **inspecteurs** scolaires convoqués à Sion, le 29 octobre 1931, avec la Commission cantonale de l'enseignement primaire, ont examiné l'introduction de plusieurs manuels, notamment de la nouvelle arithmétique, cours moyen et supérieur, qui paraîtra pour l'ouverture de l'année 1932-33, et de la carte du Valais pour élèves, qui est l'exacte réduction de la grande murale sortie des ateliers Kummerly et Frey. Tandis que les inspecteurs haut-valaisans, siégeant séparément, arrêtaient le nouveau plan d'études pour les écoles primaires de langue allemande, leurs collègues romands avaient à s'occuper de la refonte du plan d'études des **Cours complémentaires** qui jusqu'ici n'ont pas donné tous les résultats désirables.

Ces cours doivent mieux contribuer au perfectionnement moral et intellectuel du jeune homme et ne point constituer une banale répétition du programme primaire. Nos jeunes gens, qui voient la vie s'ouvrir devant eux, avec ses horizons élargis et ses exigences nouvelles, aspirent au succès dans la voie qu'ils ont choisie ; soit comme artisans, comme ouvriers ou comme agriculteurs, ils ont besoin de connaissances spéciales. Nullement rigide, le nouveau programme s'adapte aux milieux variés des élèves. Il contient des parties qui ne pourront être abordées qu'avec les volées comprenant des élèves avancés, car il ne faut pas perdre de vue que des forces très inégales et une proportion élevée d'élèves médiocres sont souvent la pierre d'achoppement des cours complémentaires, où se traînent aussi de pauvres cancrels chez qui il est impossible d'allumer la moindre curiosité intellectuelle. Au maître donc de faire preuve d'initiative, de discerner, de s'imposer par son expérience, son tact, et par le vivant attrait d'un enseignement sagement orienté du côté pratique.

et même professionnel. Pour éviter des lacunes, des chevauchements, et pour ménager l'intérêt du nouveau, les branches importantes sont réparties en quatre tranches correspondant chacune à un cours du cycle d'études de quatre ans. Pendant le cours scolaire 1931-32, on a vu les matières de la première tranche ; l'année 1932-33, en parcourra celles de la deuxième tranche, et ainsi de suite. Le total de 120 heures est distribué comme suit : religion, 15 heures ; langue maternelle, 25 ; agriculture, 20 ; arithmétique et comptabilité, 25 ; éducation nationale, soit histoire, géographie et instruction civique, 20 ; hygiène, 5 ; dessin, 4 ; chant, 3 ; gymnastique, 3.

Ce nouveau programme exigeant des maîtres des connaissances spéciales assez étendues, un cours pratique d'introduction eut lieu les 6 et 7 novembre 1931. Dans 16 causeries, les professeurs ont donné aux 55 participants d'excellentes directions sur la manière de concevoir le plan d'études et de rendre les leçons intéressantes. L'orientation générale nouvelle à donner aux cours complémentaires a été traitée à fond et de main de maître, par M. le professeur A. Julier, de l'Ecole normale de Sion.

Les inspecteurs ont préavisé également sur le contenu de la circulaire adressée par le Département, en date du 28 décembre 1931, aux autorités scolaires et au personnel enseignant, et relative aux locaux et au mobilier scolaires, à la discipline, à la tenue des registres et des formulaires officiels, aux manuels, aux cours complémentaires, à l'économie domestique et aux devoirs en général du personnel enseignant. « Attendu, dit la circulaire, que la nouvelle loi améliore sensiblement la situation matérielle du personnel enseignant, celui-ci se fera un point d'honneur de vouer encore plus de sollicitude à l'accomplissement de sa tâche. Jusqu'ici le Département n'a eu qu'à se féliciter pour le dévouement et pour le travail fourni par la grande majorité des éducateurs ; il se permet tout de même de les prier de redoubler de zèle, de régularité et de savoir-faire pour le succès de l'Ecole valaisanne. »

En fait de succès, nous sommes heureux d'enregistrer celui du **Service médico-pédagogique** fondé en novembre 1930 par l'éminent spécialiste M. le Dr Repond, avec la collaboration de l'excellente technicienne M^{me} G. Guex, à Monthei. Dans son rapport de janvier 1932, M^{me} Guex livre un aperçu complet et des plus captivants sur le but, le fonctionnement et les résultats de la nouvelle institution. Nous sommes heureux d'en faire ici quelques emprunts avec la gracieuse autorisation de son auteur.

De novembre 1930 à novembre 1931, le Service a examiné et traité 83 enfants, dont 36 filles et 47 garçons. Ces enfants

appartenaient à des milieux assez divers : 13 venaient de milieux nettement misérables, 27 de familles désorganisées, 6 étaient tout à fait abandonnés et ont été recueillis par des orphelinats ou placés dans des familles. Comme on le voit, si les facteurs moraux et affectifs jouent un rôle prépondérant dans la formation des troubles pathologiques, les privations matérielles ne sont pas non plus sans importance. Ces troubles nerveux qui atteignent l'enfance sont beaucoup plus variés qu'on ne le croit généralement, car il faut entendre par troubles nerveux non seulement les symptômes nerveux proprement dits, tels que tics, phobies, obsessions, mais aussi les troubles du caractère : timidité, jalousie, obstination, lenteur, distraction, — troubles dont il est inutile de souligner l'importance au point de vue de la vie scolaire, — ceux de la sexualité, ou encore le comportement antisocial des enfants prédélinquants, qui se livrent à des méchancetés, à des actes cruels, à des vols.

Parmi les cas qui ont été traités, quelques-uns seulement présentaient des tics et des obsessions ; par contre un cinquième des sujets ont été amenés pour travail scolaire défectueux ; mais c'est surtout en raison des difficultés de caractère ou des défauts de conduite qu'on recourt au Service médico-pédagogique. A noter que le mensonge, qui est pour l'enfant un moyen de défense, accompagne à peu près toutes les autres manifestations nerveuses. L'étude de chacun des cas qui se présentent est basée sur ce principe unique : parvenir à la compréhension la plus complète possible de l'enfant à traiter par la connaissance de son état actuel, de ses antécédents, des circonstances de sa famille, des conditions de sa vie scolaire. Pour recueillir des éléments si divers la technicienne médico-pédagogique entre en rapports avec la famille, avec l'instituteur ou l'institutrice. Le traitement proprement dit consiste en entretiens individuels d'une heure environ pendant lesquels on laisse l'enfant se montrer tel qu'il est et extérioriser librement ce qui le préoccupe, ce qui amène à la découverte des conflits affectifs qui sont au point de départ peut-être ancien déjà, des symptômes pathologiques observés. Ces causes une fois déterminées, il est généralement facile de faire comprendre à l'enfant qu'il a mal réagi aux chocs dont il a souffert, et qu'une autre attitude est possible qui impliquerait pour lui plus de satisfaction. La durée du traitement dépend naturellement de la gravité des symptômes, du caractère plus ou moins renfermé de l'enfant et de certaines conditions extérieures, parmi lesquelles la plus importante est sans contredit l'attitude plus ou moins favorable ou critique des parents à l'égard du traitement. Au cours d'une année d'activité, M^{me} Guex, a fourni 680 à 700 heures de

rendez-vous aux enfants qu'elle a soignés, et fait environ 350 visites à leurs familles, sans compter les entretiens avec les membres du personnel enseignant et les autorités scolaires. Hélas ! comme pour d'autres entreprises, le développement du Service médico-pédagogique se heurte à des difficultés financières qu'il importe de résoudre le plus rapidement possible, car le nombre des guérisons et des améliorations obtenues est des plus encourageants et justifie bien quelques sacrifices de la part des corporations publiques dont l'une ou l'autre pourraient se montrer plus généreuses de leurs deniers.

Rien de saillant dans le domaine de l'**enseignement secondaire**, si ce n'est l'ouverture à Martigny-Ville d'une nouvelle école de commerce pour jeunes filles, ce qui porte à 7 le nombre des écoles commerciales valaisannes (1 à Brigue, 2 à Sierre, 2 à Sion, 1 à St-Maurice, 1 à Martigny), sans compter l'une ou l'autre école industrielle inférieure, comme celle de Monthey, qui ont donné à leur enseignement une orientation commerciale. Au point de vue numérique, notre pays, principalement agricole, n'a rien à envier aux cantons les plus commerçants et les plus industriels de la Suisse !

En ce qui concerne les examens de maturité, le Conseil d'Etat a abrogé la disposition suivant laquelle les candidats au notariat et au barreau porteurs du certificat B devaient passer un examen complémentaire de grec devant la Commission cantonale de maturité. En son temps, cette mesure avait été envisagée pour lutter contre la pléthore de juristes qui sévit dans notre canton. Au Département de Justice et Police de prendre à cet égard des mesures plus efficaces et mieux appropriées !

Enfin, au moment de clore cette chronique, nous lisons dans les journaux que l'**Abbaye de St-Maurice** a célébré le 2 juillet 1932 le 125^e anniversaire de la fondation de son Collège, dans la basilique et les murs du monastère, en présence des délégués des pouvoirs civils et religieux, notamment de M. le Conseiller d'Etat Escher, qui a prononcé un discours fort applaudi. « Depuis le VI^e siècle, a-t-il dit, depuis la création de la première école latine, la devise de cette maison a été *Litteris et Scientiis*. Des mots seraient vains et ne pourraient exprimer ce qui a été fait dans ce domaine à partir de cette époque. Innombrables sont les maîtres qui ont passé, en commençant par St-Séverin, Achive, la merveille de son siècle, Probus, le grand inspirateur de la musique, Amé, le plus brillant orateur de son époque. Innombrables aussi sont les élèves qui ont été instruits et qui, grâce aux connaissances

acquises, sont devenus des hommes d'Etat accomplis, des hommes qui ont fait honneur à l'Eglise et à la patrie. » M. Escher rendit hommage au désintéressement avec lequel l'Abbaye et son Ecole, depuis la convention de 1807, se sont toujours mises à la disposition du canton du Valais, et exprima enfin le vœu que les bonnes relations entretenues jusqu'ici entre l'Abbaye, son Collège et l'Etat se maintiennent aussi à l'avenir.

MAURICE MANGISCH.

Vaud

I

Enseignement Primaire

A l'ouverture de l'année scolaire, en avril 1931, entraient en vigueur la loi et le règlement dont l'Ecole primaire vaudoise vient d'être dotée. Ce n'est donc point encore le moment de juger l'influence de ces nouveaux actes législatifs sur la marche de nos écoles. Il est possible cependant de constater déjà quelques-uns des effets des dispositions relatives à la fréquentation scolaire, au développement des moyens d'enseignement (bibliothèques, matériel), à la durée de la scolarité, à l'extension de l'enseignement ménager, etc... Nous reviendrons là-dessus au cours de cet exposé.

D'importants changements sont survenus à la tête du Département : M. le conseiller d'Etat Maurice Paschoud, appelé à l'un des postes de directeurs généraux des Chemins de fer fédéraux, à Berne, quittait son important dicastère le 21 décembre. L'*Annuaire* a déjà souligné la distinction avec laquelle ce magistrat a rempli son mandat au cours des vingt et un mois qu'a duré son passage au gouvernement vaudois.

Sa succession a été reprise par M. Paul Perret, syndic et directeur des Ecoles de Lausanne. Mieux que n'importe qui, le nouveau conseiller d'Etat était apte à prendre en mains le gouvernail de l'Ecole vaudoise. Les huit années passées à la tête des Ecoles primaires et secondaires de la commune de Lausanne avaient donné à l'éminent magistrat l'occasion déjà d'aborder et de résoudre la plupart des problèmes qui l'attendent dans le domaine cantonal. De plus, comme président de la sous-commission du Grand Conseil pour la gestion du Département de l'Instruction publique, en 1928, puis, l'année suivante, comme rapporteur de la commission législative pour la nouvelle loi, M. Perret était entré en contact intime avec l'Ecole primaire vaudoise. Il en connaît donc les besoins et les possibilités.